Image not found or type unknown

Echnage appareil sous garantie - Fonctionnalites equivalentes

Par **bouboule06**, le **12/11/2009** à **18:14**

Bonjour,

J'ai acheté en août 2008 un four micro-onde multifonction (qui a donc les 3 fonctionnalités : micro-onde, four et grill) à 120Euros.

La fonction micro-onde est tombée en panne et j'ai emmené le four au SAV.
Celui-ci ne peut réparer le four et me propose donc un échange. Mais l'appareil proposé est simplement un micro-onde grill (il manque donc la fonction four classique).
Ai-je le droit de refuser le four proposé et d'exiger un four multifonction comme celui que j'ai déposé au SAV (sachant que celui-ci n'est plus référencé chez le marchand et que le premier four équivalent vaut 199Euros) ?

En gros, auriez-vous un lien vers un texte de loi qui dit que pour l'échange d'un appareil sous garantie, il faut que les fonctionnalités soient équivalentes, et non moindres que l'appareil d'origine.

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Lea

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés